



COMITÉ DE FINANCES

DATE: Jeudi 6 novembre 2014
ENDROIT: Four Points Sheraton
100, rue Rice, Edmundston, NB
HEURE: 16 h

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance

Le président, Pierre Michaud, appela la réunion à l'ordre à 16 h 10, il souhaita la bienvenue aux membres présents.

Membres présents

M. Pierre Michaud, président

Maire de Clair

M. Carmel St-Amand, vice-président

Maire de Saint-Léonard

M. Luc St-Jarre

Représentant de DSL

Personnel présent

François Picard

Directeur général

Maurice D'Amours

Directeur de la planification

2. Budget d'aménagement local

Un budget de transition fut présenté aux membres du comité avec des réductions de 503 627 \$. Le DG indiqua qu'il s'agit d'un budget pour les services d'aménagement de base, c'est-à-dire que les projets d'aménagement à valeurs ajoutées pour les municipalités (ex. préparation de documents et de rapports visant l'obtention de financement des gouvernements) de même que la mise à jour de certains plans municipaux pourraient être affectés. La Loi exige une révision aux 5 ans.

Suite à une discussion, le comité demanda d'évaluer la possibilité de maintenir une ressource dédiée à ces volets et d'évaluer l'impact financier sur le budget 2015.

Il fut également discuté de la possibilité d'avoir une réunion avec les maires, conseillers et DG afin de discuter de l'ensemble du budget d'aménagement local et de présenter les deux scénarios et discuter des enjeux pour l'exercice 2015.

Le DG souligna que l'on doit présenter le budget de la CSRNO dans les plus brefs délais afin que les municipalités puissent préparer leurs budgets respectifs. Si les membres désirent respecter le délai de 45 jours, le vote n'aura lieu qu'en janvier d'où l'importance de présenter le budget en novembre et de le remettre aux municipalités.

Pour la facturation 2015, le premier quart sera facturé au taux de 2014 avec ajustement au deuxième quart pour le service de l'aménagement local.

Il fut suggéré d'avoir une rencontre avec la députation régionale en janvier afin de discuter du rôle et mandat de la CSRNO.

3. **Assurances**

Dans un autre ordre d'idées, le DG mentionna que par le passé certains employés demeuraient assurés avec la CSRNO bien qu'ils n'étaient plus à l'emploi de celle-ci.

Le DG désirerait faire parvenir aux employés la politique suivante suite aux discussions avec un représentant de la Great West.

« En raison de la politique de la compagnie d'assurance Great West, aucun employé ne peut demeurer sur la police d'assurance de la CSRNO (santé, médicaments, dentaires et autres) lorsqu'il quitte son emploi ou ne travaille plus au sein de la CSRNO même si ceux-ci désireraient rembourser 100 % des coûts de la prime d'assurance afin de maintenir leur protection. »

4. **Ajournement**

La réunion fut ajournée par le président à 18 h 30.

.....
PIERRE MICHAUD
Président

.....
FRANÇOIS PICARD
Directeur général